

## **CONTRAT ASPERGES BIO 2019**

Entre le Consommateur en AMAP

Nom :

Adresse :

Mail/téléphone :

Adhérent de l'association Pêche de Vigne Léognan

Le consommateur en Amap « Pêche de Vigne » respecte les principes de la charte des Amap « lire la charte »

Et Le producteur Donna Harvey

Qui s'engage à vous proposer dans le respect des principes de la charte des AMAP des Asperges en culture bio.

Le prix est fixé à 8 € le kilo. Les distributions se feront donc les mercredis **3 et 17 avril - 1er, 15 et 29 mai - 12 et 26 juin de 18H30 à 19H30**, au Chalet du lac Bleu à LEOGNAN

	03/04/19	17/04/19	01/05/19	15/05/19	29/05/19	12/06/19	26/06/19
Nombre de kg souhaité							
Prix total (8€/kg)							

Merci de bien vouloir remettre le contrat signé, en double exemplaires, et votre règlement au plus tard à la première distribution.

**Les quantités commandées doivent être saisies sur Cagette avant le 3 avril.**

Règlement : 1 chèque de .....€ ou 2 chèques .....€

À libeller à l'ordre de : EARL Harvey producteur à Saucats.

En aucun cas, les paniers non retirés seront remboursés.

Le producteur s'engage à livrer les produits sur le lieu de distribution.

Fait à Léognan, le :

Nom et prénom : (acheteur) ..... M. Donna Harvey :  
(producteur)

Signature

Signature

Coordonnatrices : Catherine MADRID et Sylvie FRANCOIS